

accordoit ce droit à S. M. Imp., on ne fût obligé d'en accorder un semblable au Roi de France sur le Clergé de son Royaume, cette Couronne prétendant, dit-on, avoir le même pouvoir: ce qui rend la décision de cette affaire assez embarrassante. Le Cardinal Conti est revenu d'*Urbia* dans le Royaume de Naples, où il étoit allé prendre les bains; & est allé depuis à *Frascati*.

III. On arrêta au commencement d'Août quelques faux monoyeurs en cette Ville. Mr. Battelli Chanoine de l'Eglise de *Stè. Marie Majeure* étant mort tout récemment, le Pape a disposé de son Canoniat en faveur de Mr. *Sancta Maria*, & les autres Benefices dont il jouïssoit, & qui rapottoient environ mille écus de revenus, ont tous été donnez au Cardinal *Papia*, à condition néanmoins que cette somme sera décomptée sur la pension de 4000. écus qui lui a été assignée sur la Chambre Apostolique. Le 4. Fête de *St. Dominique S. S.* se rendit à l'Eglise de la *Minerve*, où Elle celebra pour la premiere fois la Messe dans la nouvelle Chapelle dédiée à ce Saint; après quoi Elle retourna au *Quirinal*, n'ayant pas voulu rester à dîner avec les Religieux Dominicains, parce que tous les Samedis Elle ne prend pour toute nourriture que du pain & de l'eau. Les présents qu'on a accoutumé de faire aux Papes tous les ans le premier de ce mois, consistans en fruits & confitures seches, ont été convertis en argent, pour être distribué aux Pauvres; & S. S. ayant été avertie que la table qui est servie tous les jours par son ordre, étoit fort splendide, & coutoit à la Chambre Apostolique 6000. écus plus que celle à laquelle le Pape *Innocent XIII.* faisoit traiter sa Famille, il a été ordonné que cette table ne seroit servie à l'avenir que d'une souve-

deux